

Les représentants syndicaux bénéficient de décharges très généreuses!

La **Ville de Lyon** nous a communiqué des accords datant de 1968 et 1976 sensés permettre aux représentants du personnel de consacrer aux activités syndicales 2 fois plus de temps que ne prévoit la loi.

... Mais il y manque l'aval du conseil municipal. Nous lui avons demandé de nous fournir les délibérations correspondantes.

Le **Grand Lyon** attribuant lui aussi beaucoup plus de décharges que la loi n'autorise, et ne nous ayant pas répondu sur le même sujet, nous venons de demander au Tribunal Administratif de Lyon d'en obtenir la justification à notre place!

Qui profite le plus des distributions de bénéfice? Les actionnaires ou les fonctionnaires?

La presse s'est fait l'écho de critiques faites contre les entreprises qui font des profits et sur les actionnaires qui en seraient les premiers bénéficiaires.

Un de nos adhérents vient de nous communiquer le petit calcul suivant : **pour qu'un actionnaire puisse obtenir l'équivalent de 100 €**, fruit des investissements qu'il a fait à ses risques et périls, il lui faut avoir supporté :

- 19,60 € au titre de la TVA
- 20,24 € de CSG/RDS sur les dividendes (11%)
- 44,16 € d'impôts sur les dividendes (24%)
- le dividende de l'entreprise bénéficiaire étant alors de 184 € (33%), celle-ci a dû payer 92 € d'impôts sur les sociétés,

L'Etat a donc perçu 176 € pour rémunérer ses fonctionnaires!

Aide à l'Immobilier d'entreprise : nouvelles générosités du Conseil Général

Dans la séance du 18 mars, la commission permanente du Conseil Général vient de décider :

- **d'accorder une subvention en capital de 112 050 € à une entreprise qui va s'installer à Thizy. Celle-ci s'engage à créer un emploi d'ici 3 ans** (vous avez bien lu : 1 emploi!) et à rester dans le local construit pour elle par la communauté de communes du pays d'Amplepuis-Thizy pendant 5 ans.
- **de n'appliquer aucune sanction à 3 entreprises**, l'une de Poule-les-Echarmeaux, et deux de St Romain de Popey, qui ont fait l'objet d'un contrôle révélant que les emplois promis lors de l'attribution de subventions similaires n'avaient pas été créés.

Résultats : 112 050 € pris sur l'argent des contribuables pour une promesse hypothétique de création d'un emploi. Aucune pénalité pour les engagements non tenus!

Ceci confirme ce que CANOL avait révélé l'an dernier, dans son bulletin N°17, consacré à l'Aide à l'Immobilier d'entreprise. Nous avons constaté le laxisme avec lequel le Conseil Général accorde ses aides et conseillé l'abandon pur et simple de cette pratique compte tenu de son coût, du peu de contrôle possible et de la faiblesse des résultats constatés.

C'est l'effectif des personnes à la charge de l'Etat que vient de calculer et publier **Contribuables Associés** à partir des chiffres fournis par l'Observatoire de l'Emploi Public, la Cour des Comptes et l'INSEE.

On est loin des 5 millions de personnes annoncées habituellement.

Il a été tenu compte des catégories suivantes :

▪ fonctionnaires des administrations	3 882 000
▪ non-fonctionnaires des administrations	911 000
▪ emplois aidés des administrations	249 000
▪ emplois publics entreprises possédées par l'Etat	854 000
▪ emplois publics entrep. détenues en majorité Etat	301 000
▪ fonctionnaires retraités	2 916 000
▪ fonctionnaires invalides	413 000

Partir en retraite à 48 ans avec une retraite pleine, est-ce normal!

C'est normal... pour un fonctionnaire père de 3 enfants!

C'est ce que nous annonce "**Sauvegarde Retraites**", citant le cas d'un instituteur qui va toucher 75% de son dernier salaire jusqu'à son décès!

Ce dernier a obtenu des tribunaux français de bénéficier de la législation européenne imposant l'égalité homme/femme : ayant eu 3 enfants, il a eu droit à prendre sa retraite au bout de 26 ans.

Résultat : en fonction de son espérance de vie, il touchera 11 fois ce qu'il a cotisé! Devinez qui paie la différence?

Si vous avez 48 ans, êtes père de 3 enfants, travaillez dans le privé et demandez à la CRAM à quelle retraite vous aurez droit, on vous répondra que vous ne toucherez rien avant 60 ans, et après ce sera le minimum vieillesse!

Le Parlement français vient de légiférer pour ne réserver cette possibilité qu'aux pères ayant pris des congés parentaux à la naissance de leurs enfants!

Rhône Alpes, la citoyenne ! A vos porte-monnaie, citoyens!

Des sondages révélant que la région Rhône-Alpes souffrait de graves troubles d'identité et que ses compétences étaient fort méconnues, la Région a décidé d'y remédier en changeant son logo.

Vous apprécierez par vous-même, en regardant la télé ou en allant au cinéma, l'utilité de ce changement et les qualités esthétiques du nouveau logotype.

Sachez cependant que **sa conception aura coûté 73 000 €, que le montant de la campagne de communication qui l'accompagne est de 2 400 000 €** et que cela ne comprend pas les **changements de signalisation sur les différents bâtiments, les établissements scolaires, les trains régionaux (estimés à 300 000 €), ni le papier à lettres mis au rebut.**

"La région est un lien qui rassemble" a dit le Président! On peut se demander ce que pensent les Rhônalpins de cette touchante formule.

Contrôle des subventions importantes versées aux associations (suite)

CANOL avait demandé au Conseil Régional, au Conseil Général, au Grand Lyon et à la Ville de Lyon une centaine de dossiers de subventions afin d'examiner comment celles-ci étaient attribuées et contrôlées.

Après quelques difficultés, nous avons pu récupérer le contenu de tous ces dossiers, certains complets (moins de 10%!), d'autres vides.

Leur examen par les bénévoles de CANOL est presque terminé. Nous avons récapitulé sur une fiche les principaux éléments administratifs et financiers et noté les anomalies constatées.

Nous avons envoyé aux responsables de ces collectivités copie des fiches qui les concernaient ainsi qu'un récapitulatif des anomalies constatées en leur demandant les explications correspondantes.

Les questions soumises semblent poser des problèmes à nos élus qui ne retrouvent pas les éléments manquants et nous fournissent des explications alambiquées.

Une synthèse des observations faites et des réponses obtenues fera l'objet de la publication de notre prochain bulletin à thème, le N°22.

En attendant, **nous avons commencé à déposer des recours gracieux demandant l'annulation de tout renouvellement de subvention à des associations qui n'ont pas respecté leurs obligations légales ou contractuelles!**

Nous ne comprenons pas que nos élus puissent se prononcer sur le renouvellement de subventions sans savoir comment a été utilisée la subvention antérieure!

A.R.T.T. : CANOL continue le combat!

La ville de Lyon et le Grand Lyon continuent de bafouer la législation imposant aux agents de l'administration de travailler 1 600 heures par an (**1 607 avec le lundi de Pentecôte!**). Deux de nos adhérents ont déposé au Tribunal Administratif des demandes d'annulation du budget 2005 de ces 2 collectivités pour non-conformité avec la loi!

Ces deux collectivités avaient bien été condamnées par le Tribunal Administratif de Lyon comme le Conseil Général et la commune d'Ecully, **car leurs agents ne travaillaient que 1 568 heures par an**, mais la Cour d'Appel de Lyon avait dénoncé "*l'intérêt à agir*" de CANOL et annulé le jugement.

Afin de faire valider cet "*intérêt à agir*" de CANOL **nous avons fait déposer par un avocat parisien deux requêtes au Conseil d'Etat.**

Cyclo- crosses!

Le spécialiste du mobilier urbain, la société J-C DECAUX, vient d'être autorisé par le Grand Lyon à **mettre en place un parc de location de 2 000 vélos, qui devrait prochainement passer à 3 ou 4 000.**

Cette opération, théoriquement gratuite pour le contribuable (nous avons payé en échange 800 abribus!), ne fait pas l'affaire de la société HOLIDAY BIKES, implantée depuis longtemps sur Lyon dans la location de vélos!

Cette société, aujourd'hui menacée de faillite, dénonce une entente DECAUX / Grand Lyon portant sur l'attribution pour 13 ans de mobilier urbain... et de ces vélos!

Le "cadeau" des vélos s'apparenterait, d'après HOLIDAY BIKES, à un renvoi d'ascenseur.

Cette dernière a déposé un recours contre cette pratique douteuse.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : la hausse ne sera pas de 2,2%... mais de 3,2%!

Le journal Le Progrès a publié la décision du Grand Lyon d'augmenter de 2,2% la T.E.O.M..

Mais cette augmentation n'est que celle du taux à laquelle il faut ajouter l'augmentation des bases décidée par l'Etat et qui est généralement proche de 1%.

C'est donc 3,2% d'augmentation que chaque foyer devra subir en 2005. Pour la Communauté Urbaine la recette augmentera même de 5% compte tenu de nouvelles constructions et de la revalorisation de certaines habitations.

CANOL a prévu de publier une étude comparative de cette fiscalité et de ses coûts pour la fin de l'année.

Le lion n'est pas mort ce soir!

Après l'opération "60 lions, 60 artistes", qui s'était déroulée de juin à septembre 2004, **la ville de Lyon récidive pour 2005 en subventionnant cette fois-ci une association du BURKINA FASO (OLORUM)**, qui se propose d'amener à Lyon 50 lions fabriqués avec des matériaux locaux.

Les contribuables lyonnais y seront pour 50 000 euros de leur poche!

Avez-vous pu assister au match de quart de finale de la Ligue des champions?

Pour 83 000 €... Conseil Général a acheté 2 500 places pour ce match de l'O.L. : 2 400 en virage et 150 en tribune.

Comme la délibération ne précise pas quels étaient les privilégiés bénéficiaires de ces places, nous le leur avons demandé ... et vous tiendrons informés de leur réponse!

Connaissez-vous la "coopération décentralisée"?

La mission première que se donne traditionnellement l'Etat Français étant de rayonner sur le monde, mais notre Ministère des Affaires Etrangères n'ayant pas les ressources financières adaptées à cette politique généreuse, le gouvernement français a fait voter une loi permettant à toutes les administrations locales d'aider les pays étrangers dans leur développement... et de faire ainsi de la "**coopération décentralisée**", ceci en totale contradiction avec le Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que **les décisions de ces collectivités doivent avoir un "intérêt local"** .

Afin de coordonner toutes ces actions, l'Etat a créé une Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, qui recense les accords conclus dans ce cadre.

Nous y avons relevé ceux concernant les principales collectivités de la région. Les voici, hors accords de jumelage, classées par collectivité et par pays :

VILLE DE LYON

- Erevan, Arménie
 - Minsk, Biélorussie
 - Porto Novo, Bénin
 - Ouagadougou, Burkina Faso
 - Montréal, Canada
 - Santiago, Chili
 - Canton, Chine
 - Pecs, Hongrie
-
- Turin, Italie

- Beyrouth, Liban
- Deir el Qamar, Liban
- Bamako, Mali
- Agadir, Maroc
- Samarkand, Ouzbekistan
- Lodz, Pologne
- Craiova, Roumanie
- St Petersburg, Russie
- Alep, Syrie
- Lomé, Togo
- Ho Chi Minh Ville, Vietnam

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

- Erevan, Arménie
- Ouagadougou, Burkina Faso
- Montréal, Canada
- Addis Abeba, Ethiopie
- Jaipur, Inde
- Beyrouth, Liban
- Bamako, Mali
- Rabat, Maroc
- Balti, Moldavie
- San Salvador, Salvador
- Lomé, Togo
- Ho Chi Minh Ville, Vietnam

DEPARTEMENT DU RHÔNE

- Judet d'Alba Julia, Roumanie
- Judet de Timis, Roumanie

REGION RHÔNE-ALPES

- Province du Limpopo, Afrique du Sud
- Wilayas de Sétif et Annaba, Algérie
- Land de Bade Wurtemberg, Allemagne
- Stuttgart, Allemagne
- Province de Cordoba, Argentine
- Etat du Parana, Brésil
- Sao Paulo, Brésil
- Région des Hauts Bassins, Burkina Faso
- Cambodge
- Montréal, Canada
- Province de l'Ontario, Canada
- Province de Québec, Canada
- Shanghai, Chine
- Communauté autonome de Catalogne, Espagne
- Atlanta, Etats Unis
- Transdanubie, Hongrie
- Etat du Karnataka, Inde
- Lombardie, Italie
- Vallée d'Aoste et Piémont, Italie
- Province de Khammouane, Laos
- Tripoli, Liban
- Province de Tamatave, Madagascar
- Région de Tombouctou, Mali
- Région de Rabat-Salé, Maroc
- Cracovie, Pologne
- Voïvodie de Malopolska, Pologne
- Région de Matam, Sénégal
- Région de St-Louis, Sénégal
- Canton de Genève, Suisse
- Cantons de Vaud et Valais, Suisse
- Gouvernorat de Monastir, Tunisie
- Provinces de Dong Nai et Ho Chi Minh Ville, Vietnam

d'envoyer sur place certains de nos conseillers afin d'examiner les projets à réaliser et la façon dont ils se déroulent.

Ainsi depuis le début de l'année, la Région Rhône-Alpes a jugé indispensable de missionner des conseillers dans les lieux suivants :

- MM. BAYON, BESSON, CORNILLET et MAHNANE à Marrakech pour les Rencontres Internationales des Régions Francophones,
- MM. BESSON et PHILIP en Pennsylvanie (Etats-Unis) pour étudier une nouvelle coopération,
- Mme GIRAUD à Berlin pour la Semaine Verte Internationale
- M. FOUGERES à Pékin et Shanghai pour le suivi de la coopération avec Shanghai.
- M. PHILIP au Québec pour rencontrer les responsables québécois de la santé,
- M. SAULIGNAC à Wels (Autriche) pour participer aux journées mondiales de l'Energie Durable
- M. BAYON au Sénégal pour une réunion de concertation sur le Matam
- MM. BESSON et TETE en Inde **pour une mission de prospection**
- M. JEHANNO à Dubrovnik (Croatie) pour la commission "Affaires Institutionnelles" de l'Association des Régions Européennes (ARE)
- Mme DEMONTES pour rencontrer ses homologues de Malopolska
- Mme LACLAIS pour se rendre aux Salons du livre de Genève et Turin
- M. BACHIR CHERIF pour se rendre dans la région de Rabat
- MM. QUEYRANNE et GAGNAIRE à Malopolska pour la coopération bilatérale
- M. SOULAGE et Mme CROZON aux Açores pour participer au groupe de travail "Transports" de l'ARE
- Mme GIRAUD en Argentine pour une mission d'échanges sur les parcs nationaux
- M. SOULAGE à Wroclaw (Pologne) pour le sommet européen des Régions et des Villes
- M. BAYON, VIOUD et 4 autres élus en Palestine en tant qu'observateurs internationaux pour la deuxième phase des élections municipales palestiniennes
- Mmes DEMONTES, VIEUX-MARCAUD et PHILIPPE, M. COULOMBEL à Helsinki (Finlande) pour les 38èmes Olympiades des Métiers

Les délibérations autorisant ces déplacements précisent bien que **"les frais réels de ces personnes sont pris en charge par la Région, de même que ceux des fonctionnaires et des personnalités extérieures qui les accompagnent, et que la Région prend également à sa charge les frais liés à l'accueil en France (déplacements, hébergement, restauration,...) des délégations étrangères composées d'élus, de fonctionnaires ou de personnalités appelées à participer à des rencontres à l'initiative de la Région"**.

CANOL s'est posé la question de la légalité de toutes ces actions vertueuses. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui indique la légalité des actions des collectivités, précise que les actions menées doivent avoir "un intérêt local".

Or tous ces accords, déclarés bilatéraux, ne vont jamais que dans un seul sens, aboutissant toujours à une aide financière faite à ces pays étrangers par l'intermédiaire d'une association française

Etant donné la difficulté qu'il y a à coopérer à distance, en dépit de l'aide d'Internet, nos collectivités sont obligées

ou locale, sans retour quelconque pour les habitants qui paient ces largesses.

La jurisprudence administrative n'est aujourd'hui pas claire sur ce sujet, les récents jugements des tribunaux se contredisant.

CANOL souhaite y voir clair et supprimer les abus constatés. Nous avons donc déposé des recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon pour endiguer ces débordements :

- le premier concernait le **fonds d'intervention créé par la Communauté Urbaine de Lyon en faveur des Pays du Sud dans le domaine de l'eau : 300 000 euros** allaient y être "engloutis" chaque année! Le Grand Lyon a usé d'un subterfuge (remplaçant la délibération attaquée par une autre ayant le même résultat) pour obtenir un non-lieu, mais nous sommes maintenant à la Cour d'Appel et une nouvelle loi de février 2005 autorisant ce genre de pratique (dans la limite de 1% du budget de l'eau) a révélé au grand jour que ces aides étaient auparavant illégales. Nous attendons son jugement!
- le deuxième concernait **une subvention de 20 000 € attribuée par la Ville de Lyon à une association de Soweto (Afrique du Sud) pour bâtir une Maison des jeunes**. Nous attendons le jugement depuis 2 ans!
- **La nouvelle équipe majoritaire au Conseil Régional a décidé de développer ces actions et d'y consacrer en 2005 4,55 millions d'euros**. Afin de montrer son application dans ce domaine, elle organise les 17 et 18 juin 2005, dans ses locaux de Charbonnières, les "Assises de la Coopération Décentralisée et de la Solidarité Internationale, avec un objectif "proposer des solutions pour une gestion partagée des responsabilités entre le Sud et le Nord". Une quinzaine de hautes personnalités des pays africains y sont invitées, vraisemblablement aux frais des contribuables rhonalpins.
- **On est très loin des compétences dévolues aux Régions et de l'intérêt local que doivent conserver leurs actions!** CANOL vient de déposer des recours pour empêcher des aides au Liban, au Maroc, au Sénégal, au Mali, au Burkina-Faso, au Vietnam, en Palestine (pour surveiller les élections!), au Laos, à Madagascar et au commerce équitable,...

Nous n'avons rien contre ces pays, bien au contraire, beaucoup d'adhérents de CANOL aidant, par l'intermédiaire d'associations caritatives, leurs habitants à se développer, mais nous estimons, comme le précise le CGCT, que nos collectivités territoriales ne doivent dépenser l'argent des contribuables que dans un intérêt local!... **sinon il n'y a plus de limite à la générosité... surtout avec l'argent des autres!**

La Région vote une aide aux Syndicats... pour visiter les pays étrangers!

Il n'apparaissait pas normal aux conseillers régionaux que les représentants du personnel ne puissent pas, eux aussi, aller à l'étranger voir comment leurs homologues s'y prenaient pour gérer les conflits avec leurs employeurs.

Ils ont donc décidé d'accorder 21 500 € de subventions à la CFDT et à la CFTC!

CANOL a déposé un recours pour s'opposer à cette action, la loi prévoyant que les syndicats ne peuvent être subventionnés que dans des conditions qui ne sont pas définies aujourd'hui!

On reparle des Intermittents! ... ils ont tellement besoin qu'on les aide!

Le conflit des Intermittents du Spectacle avec le Ministère de la Culture n'est toujours pas réglé. Ce dernier a lancé plusieurs études pour cerner le problème.

Les Intermittents du spectacle ont donc créé "l'Association des Amis des Intermittents et Précaires" qui a commandé une étude concurrente. Celle-ci a demandé une aide de la Région Rhône-Alpes ... et l'a obtenue!

Elle est de 20 000 €.

CANOL a déposé un recours pour s'opposer à cette immixtion de la Région dans un conflit national, ce que condamne a priori toute la jurisprudence.

Les Assises Régionales de Contribuables Associés se sont tenues à Lyon

Le 9 avril se sont tenues les Assises Régionales de Contribuables Associés à l'Hôtel Hilton de Lyon, en collaboration avec CANOL,.

Les contribuables de la région se sentaient particulièrement concernés par cette manifestation puisque **400 personnes ont pu y assister et que l'on a dû refuser des inscriptions**.

C'était l'occasion pour cette association nationale forte de 136 000 membres de présenter les actions menées sur un plan national auprès de nos députés et sénateurs pour ramener la dépense publique à des niveaux plus raisonnables et de faire parler universitaires et anciens élus **des excès de la fiscalité française en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres pays européens**.

Plusieurs députés courageux étaient venus présenter les efforts qu'ils faisaient pour aller dans ce sens.

Nouveaux logements de fonction au Conseil Régional

La loi donne droit à certains emplois de fonctionnaires de se voir attribuer **des logements de fonction comportant la gratuité des loyers et des charges, "par nécessité absolue de service"**.

Le Conseil Régional vient de décider d'accorder ce droit à deux nouvelles fonctions : au directeur de cabinet du Président et à un directeur général-adjoint.

La gratuité de ces deux logements situés à Ecully et Caluire inclut un garage, les charges de copropriété ainsi que l'électricité, le gaz, l'eau, le chauffage et le téléphone.

Connaissez-vous "Déplacements Citoyens"?

C'est une association avec laquelle nous avons étudié la gestion du SYTRAL et des TCL (bulletin CANOL n°9).

Elle a fort à faire dans un domaine très vaste, qui touche notamment **aux transports en commun urbains, à leur tarification, aux transports péri-urbains, au service garanti dans les transports publics, au stationnement, aux infrastructures routières, à la maîtrise de l'énergie,....**

Si vous voulez la soutenir dans son travail de commission, ou financièrement, vous pouvez la contacter au 04.78.29.19.92, au 04.78.53.51.44, au 04.78.89.48.15.

Adresse : chez Jean Murard, 110 rue Hénon, 69004 Lyon
e-mail : murard3735@wanadoo.fr.

Le montant de son adhésion pour 2005 est de 15 € minimum.

Elle n'a comme ressources que celles provenant de ses membres.